



## **CONDITIONS DE VENTE PARTICULIERES LIEES AU CORONAVIRUS**

Applicables pour toute nouvelle réservation à partir du **01 Août 2021**

### **1- Confirmation du séjour**

La confirmation de votre séjour est conditionnée par le paiement d'un acompte de 25%, le solde étant dû 60 jours avant la date de départ.

### **2- En cas de restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19**

#### *Report de votre séjour*

En cas d'interdiction de voyager de la part des autorités du pays de départ ou d'arrivée (fermeture des frontières ou mise en quarantaine) ou en cas de confinement empêchant le bon déroulement du voyage, nous encourageons nos clients à reporter leur séjour.

Nous proposons cette démarche sans frais jusqu'à 30 jours avant la date de départ. Au-delà, il sera toujours possible de reporter mais des frais pourront être imposés par nos fournisseurs. Le report est possible sous 12 à 18 mois à partir de la date de départ initiale.

Dans le cadre d'un report, nous mettons tout en œuvre pour conserver l'itinéraire et l'enveloppe budgétaire prévue initialement. Le coût du voyage pourra toutefois être revu à la hausse ou à la baisse selon la date de report choisie (application des tarifs saisonniers ou augmentation annuelle éventuellement appliquée pour nos fournisseurs). Tous frais additionnels liés à l'ajout d'une prestation, ou un changement d'hébergement resteront à la charge de nos clients.

## *Annulation de votre séjour*

Le choix d'annuler votre séjour reste possible aux conditions suivantes :

Annulation à plus de 30 jours du départ	25% de frais d'annulation sur le montant total du voyage, hors conditions spécifiques des lodges
Annulation entre 30 et 15 jours du départ	50% de frais d'annulation sur le montant total du voyage, hors conditions spécifiques des lodges
Annulation à moins de 15 jours du départ	100% de frais d'annulation sur le montant total du voyage

### **3- Assurance Voyage**

Nous recommandons de toujours souscrire à une assurance voyage personnelle, à travers votre carte bancaire (si vous réglez avec) ou un contrat spécifique chez un assureur comme Allianz, Chapka, Axa...

Ces assurances vous permettent de bénéficier d'une couverture médicale optimale et de garanties d'assistance et d'assurance pour faire face aux imprévus avant et durant votre séjour.

Il convient de bien étudier ces contrats car les conditions varient d'une compagnie à l'autre et comportent toujours des exclusions, notamment concernant les pandémies.

A ce jour, quelques enseignes et compagnies aériennes proposent cependant des clauses spéciales COVID-19.

Renseignez-vous !